

Référent 'handicap'

Depuis 2012, afin de mieux intégrer les organismes représentatifs (santé, travail, justice, etc.), il a été demandé à tous les membres du Gouvernement fédéral de désigner **une** personne de référence au sein des Cabinets fédéraux et des administrations fédérales.

Son rôle est le suivant :

- garantir à chaque personne en situation de handicap la pleine jouissance de ses droits fondamentaux et de ses besoins spécifiques
- veiller spécifiquement au respect et à l'intégration de la dimension « handicap » dans chaque décision et/ou mesure prise et lors de l'élaboration de toute politique.